



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROCÉDURE D'AFFECTATION APRÈS : ▪ LA PREMIÈRE TECHNOLOGIQUE ▪ LA PREMIÈRE PROFESSIONNELLE *Rentrée scolaire : septembre 2026*

Votre enfant est scolarisé (e) dans un lycée public ou privé de l'Académie

AFFECTATION EN :
❖ **TERMINALE TECHNOLOGIQUE**
❖ **TERMINALE PROFESSIONNELLE**

Vous devez :

- ✓ Prévenir au plus tôt le chef d'établissement dans lequel est scolarisé (e) votre enfant,
et
- ✓ Vous rapprochez de **l'Inspection Académique du département demandé**, afin de prendre connaissance des procédures d'affectation.